

Extrait du registre foncier Bien-fonds Lausanne / 1744

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5586 Lausanne
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	1744
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH587283457663
Surface	4'106 m ² , numérisé
Mutation	11.07.2024 007-2024/5273/0 Division de bien-fonds , à P. 21141 : 1718 m ²
Autre(s) plan(s):	
No plan:	1026
Désignation de la situation	Avenue Antoine-Henri-Jomini 10/12/14 Chemin des Egralets 1/3
Couverture du sol	Bâiment(s), 1568 m ² Jardin, 2'538 m ²
Bâtiments/Constructions	Habitation, N° d'assurance: 12540, 440 m ² Garage, N° d'assurance: 12615, 245 m ² Surface totale 358 m ² (sur plusieurs immeubles) Habitation, N° d'assurance: 12748, 697 m ² Garage, N° d'assurance: 13029, 186 m ²

Observations MO

Observations RF

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale

Propriété

Propriété individuelle

Lausanne la Commune, Lausanne, Service du cadastre, Rue du Port-Franc 18 - case postale 5354, 1001 Lausanne 17.12.2024 007-2024/10130/0 Achat

Mentions

01.07.1954 007-265445	Droit cantonal ancien Dérogation à restrictions de droit public ID.007-2002/002356 EREID: CH57270000000150560976
11.07.2024 007-2024/5273/0	Mutation de projet avec abornement différé (126 ORF) ID.007-2024/002209 EREID: CH57270000000252672680

Servitudes

16.06.1894 007-234912	(C) Exploitation : interdiction d'industrie insalubre et de café ID.007-2000/005700 EREID: CH57270000000147408781 en faveur de B-F Lausanne 5586/1674 en faveur de B-F Lausanne 5586/1675 en faveur de B-F Lausanne 5586/1676 en faveur de B-F Lausanne 5586/1683 en faveur de B-F Lausanne 5586/1684 en faveur de B-F Lausanne 5586/1685 en faveur de B-F Lausanne 5586/1686 en faveur de B-F Lausanne 5586/1687 en faveur de B-F Lausanne 5586/1699 en faveur de B-F Lausanne 5586/1700 en faveur de B-F Lausanne 5586/1701 en faveur de B-F Lausanne 5586/1702 en faveur de B-F Lausanne 5586/1703 en faveur de B-F Lausanne 5586/1704 en faveur de B-F Lausanne 5586/1705 en faveur de B-F Lausanne 5586/1731 en faveur de B-F Lausanne 5586/1732 en faveur de B-F Lausanne 5586/1733 en faveur de B-F Lausanne 5586/1734 en faveur de B-F Lausanne 5586/1737 en faveur de B-F Lausanne 5586/1738 en faveur de B-F Lausanne 5586/1739 en faveur de B-F Lausanne 5586/1740
-----------------------	---

en faveur de B-F Lausanne 5586/1741
en faveur de B-F Lausanne 5586/1742
en faveur de B-F Lausanne 5586/1743
en faveur de B-F Lausanne 5586/1749
en faveur de B-F Lausanne 5586/1750
en faveur de B-F Lausanne 5586/1751
en faveur de B-F Lausanne 5586/1753
en faveur de B-F Lausanne 5586/1754
en faveur de B-F Lausanne 5586/1756
en faveur de B-F Lausanne 5586/1757
en faveur de B-F Lausanne 5586/1759
en faveur de B-F Lausanne 5586/1760
en faveur de B-F Lausanne 5586/1762
en faveur de B-F Lausanne 5586/1763
en faveur de B-F Lausanne 5586/1765
en faveur de B-F Lausanne 5586/1766
en faveur de B-F Lausanne 5586/1768
en faveur de B-F Lausanne 5586/1769
en faveur de B-F Lausanne 5586/1780
en faveur de B-F Lausanne 5586/1788
en faveur de B-F Lausanne 5586/1790
en faveur de B-F Lausanne 5586/1791
en faveur de B-F Lausanne 5586/1792
en faveur de B-F Lausanne 5586/1793
en faveur de B-F Lausanne 5586/17627
en faveur de B-F Lausanne 5586/17628
en faveur de B-F Lausanne 5586/17629
en faveur de B-F Lausanne 5586/17812
en faveur de B-F Lausanne 5586/18023
en faveur de B-F Lausanne 5586/18024
en faveur de B-F Lausanne 5586/20085
en faveur de B-F Lausanne 5586/21141

16.06.1894 007-234912

(D) Exploitation : interdiction d'industrie insalubre et de café ID.007-2000/005700

EREID: CH57270000000147408781

à charge de B-F Lausanne 5586/1674
à charge de B-F Lausanne 5586/1675
à charge de B-F Lausanne 5586/1676
à charge de B-F Lausanne 5586/1683
à charge de B-F Lausanne 5586/1684
à charge de B-F Lausanne 5586/1685
à charge de B-F Lausanne 5586/1686
à charge de B-F Lausanne 5586/1687
à charge de B-F Lausanne 5586/1699
à charge de B-F Lausanne 5586/1700
à charge de B-F Lausanne 5586/1701
à charge de B-F Lausanne 5586/1702
à charge de B-F Lausanne 5586/1703
à charge de B-F Lausanne 5586/1704
à charge de B-F Lausanne 5586/1705
à charge de B-F Lausanne 5586/1731
à charge de B-F Lausanne 5586/1732
à charge de B-F Lausanne 5586/1733
à charge de B-F Lausanne 5586/1734
à charge de B-F Lausanne 5586/1737
à charge de B-F Lausanne 5586/1738
à charge de B-F Lausanne 5586/1739
à charge de B-F Lausanne 5586/1740
à charge de B-F Lausanne 5586/1741
à charge de B-F Lausanne 5586/1742
à charge de B-F Lausanne 5586/1743
à charge de B-F Lausanne 5586/1749
à charge de B-F Lausanne 5586/1750
à charge de B-F Lausanne 5586/1751
à charge de B-F Lausanne 5586/1753
à charge de B-F Lausanne 5586/1754
à charge de B-F Lausanne 5586/1756
à charge de B-F Lausanne 5586/1757
à charge de B-F Lausanne 5586/1759
à charge de B-F Lausanne 5586/1760
à charge de B-F Lausanne 5586/1762
à charge de B-F Lausanne 5586/1763
à charge de B-F Lausanne 5586/1765
à charge de B-F Lausanne 5586/1766

		à charge de B-F Lausanne 5586/1768 à charge de B-F Lausanne 5586/1769 à charge de B-F Lausanne 5586/1780 à charge de B-F Lausanne 5586/1788 à charge de B-F Lausanne 5586/1790 à charge de B-F Lausanne 5586/1791 à charge de B-F Lausanne 5586/1792 à charge de B-F Lausanne 5586/1793 à charge de B-F Lausanne 5586/17627 à charge de B-F Lausanne 5586/17628 à charge de B-F Lausanne 5586/17629 à charge de B-F Lausanne 5586/17812 à charge de B-F Lausanne 5586/18023 à charge de B-F Lausanne 5586/18024 à charge de B-F Lausanne 5586/20085 à charge de B-F Lausanne 5586/21141
05.10.1904 007-234968	(C) Zone/quartier : hauteur des constructions ID.007-2008/005623 EREID: CH57270000000154131974 en faveur de B-F Lausanne 5586/1742 en faveur de B-F Lausanne 5586/1780	
05.10.1904 007-234969	(D) Plantations, clôtures : dérogation à la distance légale des arbres ID.007-2008/005664 EREID: CH57270000000154135978 à charge de B-F Lausanne 5586/1742 à charge de B-F Lausanne 5586/1780	
15.02.1944 007-234997	(C) Canalisation(s) et introduction d'égouts ID.007-2008/005634 EREID: CH57270000000154133067 en faveur de B-F Lausanne 5586/1742	
02.07.1959 007-296839	(D) Zone/quartier : couverture et hauteur des constructions ID.007-2003/008120 EREID: CH57270000000151278074 à charge de B-F Lausanne 5586/1792 à charge de B-F Lausanne 5586/1793	
11.07.2024 007-2024/5273/0	(C) Passage à pied et pour tous véhicules ID.007-2024/002207 EREID: CH57270000000252671881 en faveur de B-F Lausanne 5586/21141	
11.07.2024 007-2024/5273/0	(D) Passage à pied et pour tous véhicules ID.007-2024/002207 EREID: CH57270000000252671881 à charge de B-F Lausanne 5586/21141	
11.07.2024 007-2024/5273/0	(C) Canalisation(s) d'eaux mélangées ID.007-2024/002208 EREID: CH57270000000252671982 en faveur de B-F Lausanne 5586/21141	
11.07.2024 007-2024/5273/0	(D) Canalisation(s) d'eaux mélangées ID.007-2024/002208 EREID: CH57270000000252671982 à charge de B-F Lausanne 5586/21141	

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

Exercices des droits

Servitude, Exploitation : interdiction d'industrie insalubre et de café, ID.007-2000/005700	Il est spécifié que la zone hachurée en rouge sur les parcelles 1744, 1790 et 1791 n'est pas grevée par cette servitude. Sur les fonds servants, il ne pourra être établi aucune industrie insalubre, ni café ou établissement analogue. Ensuite de réunion de biens-fonds des parcelles 1752, 1755, 1758, 1761, 1764, 1767, 1770, 1777, 1778, 1779 et 1788, la présente servitude est reportée comme servitude active et passive sur la nouvelle parcelle 1788 uniquement sur la partie délimitée par une teinte rouge sur le plan 291'152 annexé. Modification du 11 juillet 2024 RF 24/05273 : Ensuite de division de bien-fonds de la parcelle 1744, cette servitude est reportée comme charge et droit sur les nouvelles parcelles 1744 et 21141.
Mention, Droit cantonal ancien Dérégulation à restrictions de droit public, ID.007-2002/002356	Selon pièces annexées.
Servitude, Zone/quartier : Couverture et hauteur des	Les constructions qui seront édifiées sur les fonds servants seront recouvertes d'une toiture en tôle galvanisée à quatre pans. Cette toiture ne dépassera pas de plus de cinquante centimètres la cote des corniches de ces

constructions, ID.007-2003/008120	bâtiments. Il est rappelé que les cotes de ces corniches sont fixées à 553,70 m. (P.N. 373,60 m.) pour la parcelle 1792 et 550,60 m. (P.N. 373,60 m.) pour la parcelle 1793. Toutefois, les locaux nécessaires au logement de la poulie des ascenseurs et à la ventilation, les cheminées, pourront dépasser le faîte du toit de un mètre au maximum.
Servitude, Zone/quartier : hauteur des constructions, ID.007-2008/005623	Cette servitude ne grève que la zone teintée en rouge sur le plan annexé. Sur cette zone, la hauteur des constructions ne pourra pas dépasser la cote d'altitude de 554.65 m. (P.N. 373.60 m.).
Servitude, Canalisation(s) et introduction d'égouts, ID.007-2008/005634	Le propriétaire du fonds servant accorde le droit au propriétaire du fonds dominant d'établir sur son terrain et d'introduire dans la canalisation évacuant les eaux de son garage numéro d'assurance 3594, une canalisation pour l'écoulement des eaux de la buanderie construite dans le bâtiment numéro d'assurance 3589. Il est précisé que pour le fonds dominant seul le bâtiment numéro d'assurance 3589, teinté en rose sur le plan annexé, est au bénéfice de cette servitude. L'écoulement de ces eaux se fera ensuite par les canalisations existantes sur la propriété du fonds servant jusqu'à l'égout communal de l'Avenue Jomini. Ne pourront être évacuées au moyen de ces canalisations que les eaux usagées de la buanderie du bâtiment numéro d'assurance 3589, à l'exclusion de toutes autres. Le propriétaire du fonds dominant s'engage à installer sur la canalisation qu'il a établie, tous sacs, grilles, regards, etc. soit à prendre toutes précautions nécessaires de manière à ce que ces canalisations ne reçoivent aucun objet solide et puissent être débouchées, dans la mesure du possible, sans donner lieu à des fouilles dans les terrains fonds servant. Les frais d'entretien de la canalisation jusqu'à son introduction dans l'égout partant du garage de la propriété du fonds servant seront supportés entièrement par le propriétaire du fonds dominant. Les frais d'entretien de la canalisation conduisant du garage à la maison d'habitation de la propriété fonds servant seront à la charge des deux usagers, chacun pour moitié. Modification du 11 juillet 2024 RF 24/05273 : Ensuite de division de bien-fonds de la parcelle 1744, cette servitude est reportée comme charge sur les nouvelles parcelles 1744 et 21141.
Servitude, Plantations, clôtures : dérogation à la distance légale des arbres, ID.007-2008/005664	Les arbres existants sur le fonds dominant pourront subsister alors même qu'ils ne seraient pas à la distance légale de la limite. Les arbres enlevés ou péris pourront être remplacés. Concernant la parcelle 1744, seule la surface teintée en rose sur le plan annexé, est fonds dominant de la présente servitude.
Servitude, Passage à pied et pour tous véhicules, ID.007-2024/002207	Cette servitude s'exerce sur la surface figurée en jaune sur le plan annexé. Elle permet le passage général à pied et avec tous véhicules sur l'assiette de la servitude. Les frais d'entretien, de réfection et de rénovation du passage sont à la charge des propriétaires des fonds concernés à parts égales entre eux. La servitude est constituée pour une durée indéterminée.
Servitude, Canalisation(s) d'eaux mélangées, ID.007-2024/002208	Cette servitude s'exerce conformément au tracé figuré en rouge sur le plan annexé. Elle permet le passage et le maintien d'une canalisation d'eaux mélangées vers le réseau d'évacuation public. Les frais d'entretien, de réfection et de rénovation de la canalisation commune (tronçon B-D) et du regard (B) sont à la charge des propriétaires des fonds concernés à parts égales entre eux. Pour le surplus, le propriétaire de la parcelle 1744 supporte les frais relatifs au tronçon propre à son immeuble (A-B). La servitude est constituée pour une durée indéterminée.
Mention, Mutation de projet Non spécifié. avec abonnement différé (126 ORF), ID.007-2024/002209	

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 15.10.2025 Aucun(e)

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché